107330 - L’importance de la prière de consultance

question

Permettez moi de poser cette question: je la pose pour me réconforter et afin de soulager de nombreuses personnes en butte à des intrigues et pour être utile à tous ceux qui auront lu la réponse. Nous entendons souvent parler de la prière de consultance mais nous ne l’appliquons que dans de rares cas.Nous pouvons prier tout en éprouvant de sérieux doutes parce que nous n’en saisissons pas l’importance. Il nous arrive parfois de penser que c’est le jugement d’Allah qui finira par prévaloir.Dès lors, à quoi servent les efforts, les prières et les implorations? Dites-moi ce qu’il en est de la prière de consultance.

la réponse favorite

Louange à Allah.

L’importance de la prière de consultance revêt trois aspects:

Le premier aspect est de n’avoir besoin que d’Allah et exclure toutes les attaches avec d’autres et concrétiser sa confiance en Lui, le Transcendant et Très-haut et s’en remettre de ses affaires à Lui.Voilà des choses qui relèvent des nobles sens du *Tawhiid* (foi en l’unicité absolue d’Allah) et de l’islam (soumission totale à Allah) et contribuent à l’efficacité de la dite prière et la consolident, notamment au profit de celui qui y a recours couramment parce qu’il éprouve profondément la réalité et la sagesse pour laquelle elle est instituée.

Le deuxième aspect réside dans le choix réussi, dans le succès de l’affaire et dans l’assistance (divine) qui sous tend l’effort. En effet, Allah suffit à quiconque se confie à Lui. Et Il satisfait la demande de quiconque Le sollicite sincèrement.

Al-Ghazali écrit dans *Ihyaaou ouloumidiine* (1/206): « Un sage a dit: « Celui auquel quatre (choses) sont données ne sera pas privé de quatre (choses): celui auquel la reconnaissance est inspirée ne

sera pas privé davantage de dons. Celui auquel le repentir est inspiré ne sera pas privé de l'agrément. Celui auquel la consultance est inspirée ne sera pas privé du meilleur choix. Et celui qui bénéficie du bon conseil ne sera pas privé de ce qui est juste. »

Quant au hadith: «Celui qui consulte ne sera jamais déçu et celui qui se concerte ne le regrette pas.» , il est apocryphe. Voir *as-silsilah adh-dhaeefah* (611) par Cheikh al-Albani.

Le troisième aspect consiste à se satisfaire du jugement (divin), à accepter ce qu'on reçoit. Celui qui consulte Allah le Très-haut dans ses affaires ne regrettera pas de l'avoir fait car son coeur baignera dans une quiétude et une certitude qui excluent tout trouble ou tristesse à propos de son choix. Cet aspect représente le plus important impact de la dite prière sur le coeur du fidèle.

S'agissant du fait de se satisfaire du jugement d'Allah, Ibn Abi Dounyaa et d'autres ont rapporté grâce à sa chaine que Wahb ibn Mounabbih a dit: -« David (PSL) a dit: Maître! Lequel de Tes fidèles serviteurs T'est le plus détestable? »

-« Celui qui Me consulte à propos d'une affaire puis rejette Mon choix. »

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans *al-Wabil as-Sayyib* (157): «Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah, disait que celui qui sollicite le choix du Créateur et consulte les créatures puis agit avec fermeté ne regrettera jamais de l'avoir fait. »

L'érudit , Ibn al-Qayyim réunit toutes ces paroles sages et utiles dans son magnifique commentaire sur l'importance de la prière de consultance dans lequel il dit dans *Zaad al-Maad* (2/442): «Il (Allah) leur a substitué cette invocation de consultance qui exprime le *Tawhiid*, le besoin d'Allah, la Servitude envers Lui, la Confiance en Lui et l'imploration de Celui qui détient tout le Bien; Celui qui demeure le seul à (nous) faire parvenir les bonnes choses et éloigne de nous les mauvaises; Celui Qui, quand Il comble un fidèle serviteur de Sa miséricorde, nul autre ne pourra l'en priver et quand Il décide de l'en priver nul autre ne pourra l'en faire bénéficier par le biais de la prédiction du mauvais sort, de la lecture du mouvement des étoiles, de l'interprétation de la position d'un astre, etc. Cette invocation est le parfait horoscope, celui des Heureux et bien assistés, objet de la meilleure prédestination de la part d'Allah. Elle n'est pas l'horoscope des polythéistes,

malheureux et délaissés qui reconnaissent un dieu en dehors d'Allah et qui finiront par savoir (qu'ils ont tort)

Cette invocation implique l'affirmation de l'existence du Transcendant et la reconnaissance de Ses attributs parfaits comme Son savoir , Son pouvoir et Sa volonté, mais aussi la reconnaissance de Sa souveraineté , le fait de s'en remettre à Lui de ses affaires , de solliciter Son assistance, de Se confier à Allah, de rejeter l'autosuffisance , de se déclarer loin de posséder un quelconque moyen ou puissance qui ne proviennent de Lui, d'avouer son incapacité à connaitre ses intérêts, à les faire dépendre de sa propre volonté et à les réaliser donc de reconnaître que tout cela reste entre les mains de son Patron, Son Créateur , son Dieu, le Vrai. »

On lit dans le *Mousnad* de l'imam Ahmad un hadith de Saad ibn Abi Waqqas reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui dit: «C'est un bonheur pour le fils d'Adam (l'homme) que de consulter Allah et de se satisfaire de Son jugement. C'est aussi un malheur pour lui de ne pas consulter Allah et de désapprouver Son jugement. »

Méditez sur comment ce qui est décrété se réalise tout en étant lié à deux choses : la confiance en Allah qui précède et sou tend la consultance et le fait de se satisfaire de ce qu'Allah décrète en conséquence. Voilà le signe précurseur du bonheur. Celui du malheur consiste à ne pas se confier à Allah avant de Le consulter et à se montrer insatisfait après l'avoir fait.

La confiance (en Allah) se fait avant l'émission de Son jugement.Une fois celui-ci émis, la servitude implique son acceptation.» C'est ce qui est cité dans *al-Mousnad*. An-Nassai ajoute à la célèbre invocation: « Je Te demande l'acceptation du Jugement une fois émis.» Ceci est plus parfait que le seul fait de se satisfaire du jugement car on peut se résoudre à agir dans ce sens avant de perdre sa détermination une fois le jugement établis. Se satisfaire du jugement après son établissement est une attitude qui se manifeste pour se pérenniser.

En somme, consulter (Allah) c'est se confier à Lui, s'en remettre à Lui de ses affaires, solliciter sa part du Bien à l'aide Son pouvoir et de Son savoir; c'est faire appel à Son bon choix pour Son fidèle serviteur. Ce qui est inhérent au fait de l'admettre comme Maître, admission sans laquelle on ne

saurait goûter la savoir de la foi. Si on se satisfait en plus de ce qui est décrété, cela cela étant une signe de bonheur pour lui (le fidèle). »

Allah le sait mieux.